

Hôtel du Couttet : le chantier contraint de s'arrêter

Chamonix-Mont-Blanc, le 2 septembre 2026 – Hôtelière du Couttet annonce la suspension du chantier de réhabilitation de l'Hôtel du Couttet à Chamonix, à la suite d'une ordonnance du tribunal administratif de Grenoble qui remet en cause le cadre permettant la poursuite des travaux.

Après une longue interruption, le chantier avait repris en juin 2026 grâce à un avenant signé en janvier 2026 entre Hôtelière du Couttet et la commune de Chamonix. Cet accord avait permis de sécuriser une nouvelle ligne de financement de 30 millions d'euros et de régler les sommes dues aux entreprises intervenant sur le chantier.

Depuis, cet avenant a été contesté devant le tribunal administratif de Grenoble par la préfecture de Haute-Savoie. La municipalité de Chamonix, a choisi de soutenir cette contestation alors même que l'accord avait été signé quelques mois auparavant par la commune.

Au mois d'août, le tribunal administratif a décidé de suspendre provisoirement l'avenant, dans l'attente de sa décision définitive sur le fond du dossier.

Cette suspension bloque désormais, dans les conditions actuelles, l'accès au financement destiné à achever les travaux. Hôtelière du Couttet est donc contrainte de suspendre à son tour le chantier.

Hôtelière du Couttet regrette et subit amèrement cette situation et ce d'autant plus que ce projet disposait des moyens nécessaires à sa poursuite. Son arrêt résulte directement de la remise en cause du cadre contractuel qui avait permis sa relance.

Cette interruption touche également les entreprises mobilisées sur le chantier et les dizaines de personnes qui y intervenaient. Plusieurs d'entre elles avaient engagé des commandes, des moyens humains et des recrutements pour accompagner la reprise des travaux. Elles ont toutes été informées ainsi que les riverains.

Paul-Henri CECILLON, Président de Hôtelière du Couttet déclare : « *Hôtelière du Couttet avait repris le chantier en juin 2026 et engagé des moyens importants pour régler les factures des intervenants et permettre sa poursuite. Elle ne peut aujourd'hui assumer la responsabilité d'une situation résultant d'un contrat conclu avec la commune puis contesté avec le soutien de cette même commune.* »

Hôtelière du Couttet se réserve l'intégralité de ses droits à l'égard de la commune de Chamonix concernant les conséquences de cette situation.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À propos d'Hôtelière du Couttet

Hôtelière du Couttet est la société porteuse du projet de renaissance du Grand Hôtel Couttet à Chamonix-Mont-Blanc. Présidée par Paul-Henri CECILLON, elle a engagé des moyens importants pour assurer la réhabilitation de cet établissement du XIXème siècle emblématique de l'histoire chamoniarde. Le projet prévoit la création d'un hôtel 5 étoiles, associant préservation du patrimoine, excellence hôtelière et ancrage dans le territoire.

Contacts presse :

Simon Degas : simon.degas@corpcom.fr ; +33 6 47 84 11 02